

2. Les membres de cette industrie ont soutenu qu'ils subissent un tort réel suite à la réduction tarifaire. Tel qu'indiqué aux pages 5724 et 5725 du hansard du 17 juillet 1973, les officiers du ministère des Finances ont écrit, en mai dernier, à la Canadian Mobile Home and Travel Trailer Association demandant qu'une date soit fixée pour une rencontre avec les représentants de l'industrie afin de discuter des instances de ces derniers. L'association fut aussi priée de fournir de plus amples renseignements à l'appui de ses instances. Jusqu'ici, un seul accusé de réception a été reçu de l'association.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

L'APPUI FINANCIER AU BILINGUISME

Question n° 772—M. Matte:

1. Quels montants ont été versés en vertu de l'aide apportée au bilinguisme en 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972, a) dans la province de Québec et b) dans les autres provinces?

2. Combien de projets de lois déposés au cours de la 4^e session du 28^e Parlement ont-ils été directement élaborés en français d'abord?

(Le document est déposé.)

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un rappel au Règlement. Il y a près de deux semaines aujourd'hui, Votre Honneur m'a rappelé à l'ordre quand j'ai voulu poser une question orale relative au domaine sur lequel porte en fait toute cette session spéciale, c'est-à-dire le coût estimatif de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Votre Honneur a dit que cette question devait être inscrite au *Feuilleton*. Je l'ai immédiatement fait inscrire au *Feuilleton*. Je pense que le gouvernement peut me donner la réponse immédiatement et si on essaie honnêtement des deux côtés de la Chambre d'améliorer la période des questions, je pense que l'on répondrait sans aucun doute très rapidement à certaines questions urgentes.

● (1430)

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos des questions 2271 à 2280 inclusivement demandant le nom des avocats dont le gouvernement utilise les services juridiques dans les diverses provinces. C'est la sixième fois que je fais ce genre de rappel au Règlement. La dernière fois, il y a une semaine, le secrétaire parlementaire a dit à la Chambre qu'il n'avait pas encore obtenu du ministère de la Justice les renseignements définitifs quant au moment où l'on aurait les réponses. Je pense que maintenant on devrait avoir des renseignements définitifs. J'essaie de les obtenir depuis le mois d'avril. Le ministre de la Justice pourrait peut-être dire à la Chambre quand l'on aura ces renseignements. Pour terminer, je voudrais dire que le fait que la révélation de renseignements serait embarrassante pour le gouvernement est une bien pauvre excuse pour ne pas les donner au public canadien.

Des voix: Bravo!

M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'invoque également le Règlement en ce qui concerne une question que j'ai posée il y a deux mois, la question n° 2414; il s'agit d'une question impor-

Dépôt de document

tante relative au programme Perspectives-Jeunesse. Je pense que les députés ont droit aux renseignements demandés.

M. Stackhouse: Monsieur l'Orateur, j'aimerais invoquer le même point du Règlement pour dire que certaines questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* en février et en mars n'ont pas reçu de réponse. Je me rends bien compte que la révélation de renseignements auxquels, j'en suis certain, le gouvernement a accès, peut être embarrassante pour le premier ministre et les membres du cabinet, mais ce serait utile pour le public; je serais heureux d'obtenir très rapidement une réponse à ces questions.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi le Règlement relativement aux questions inscrites au *Feuilleton*; je vous signale cette affaire en raison des choses étranges impliquant le gouvernement et la Société de développement du Cap-Breton, notamment la nomination soudaine au conseil d'administration de la société de l'associé principal de l'étude d'avocats qui représente les mineurs. Quoi qu'il en soit, mon rappel au Règlement porte principalement sur la question n° 2581. Afin de bien montrer que quelque chose ne tourne pas rond, j'aimerais signaler aux députés le libellé de cette question. Le voici:

1. Dans combien d'entreprises commerciales la Société de développement du Cap-Breton a-t-elle investi depuis ses débuts?

2. a) Combien de ces entreprises existent encore, b) quelle est la nature de leurs exploitations, c) qui sont les personnes qui les administrent?

3. a) Combien de ces entreprises n'existent plus, b) quelle était la nature de ces entreprises, c) pour quelle raison ont-elles cessé d'exister?

4. La Société a-t-elle récupéré ses investissements?

5. Dans chaque cas, a) quel était l'investissement, b) quelle partie de l'investissement a-t-on faite (i) sous forme de subventions (ii) sous forme de prêts et, du montant accordé sous prêt, quelle partie a été récupérée jusqu'ici?

Monsieur l'Orateur, je vous signale que la réponse du ministère de l'Expansion économique régionale était la suivante: «101 entreprises d'affaires». Cela ne saurait en aucune façon constituer une réponse à la question 2581, qui a depuis disparu du *Feuilleton*. J'aurais du mal à croire que M. Tom Kent a suffisamment d'influence pour étendre la main jusqu'à Ottawa et rayer du *Feuilleton* une question au sujet de laquelle il lui incombe de fournir au Parlement des renseignements.

Des voix: Bravo!

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Comment cette question est-elle disparue du *Feuilleton* et pourquoi la réponse partielle est-elle totalement différente de celle que Tom Kent a donnée au comité de l'expansion économique régionale? J'essaie depuis six ans d'obtenir du gouvernement un règlement raisonnable mais si les questions commencent à disparaître du *Feuilleton*, quelqu'un du gouvernement devra fournir bien des explications, y compris celle de la nomination au bureau de direction de la Corporation de l'associé le plus âgé de la société juridique dont on a réservé les services pour défendre la cause des mineurs. C'est dégoûtant.

Des voix: Bravo!